

# Ministère de la culture

*Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers du textile,  
spécialité « rentrayeur en tapisserie », session 2018*

**du 27 au 30 novembre 2018**

## **Épreuve d'admission de dessin**

La phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant (...) pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1.

**L'épreuve de dessin consiste, pour cette spécialité, en :**

- a) un dessin d'observation d'une nature morte ou d'un modèle vivant (4 heures) ;**
- b) une étude de rythme en noir et blanc d'après un tapis ou une tapisserie (4 heures) ;**
- c) un agrandissement aux carreaux et mise en couleur (21 heures).**

Les épreuves se dérouleront de la manière suivante :

- a) dessin d'observation d'une nature morte ou d'un modèle vivant  
le 27 novembre 2018 de 8h30 à 12h30 ;
- b) étude de rythme en noir et blanc d'après un tapis ou une tapisserie  
le 27 novembre 2018 de 13h30 à 17h30 ;
- c) agrandissement aux carreaux et mise en couleur  
du 28 novembre au 30 novembre 2018  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

**Le matériel pour ces différentes épreuves est entièrement fourni par le Mobilier national.**

**Ce document comporte 3 pages au total :**

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)
- Document photographique (1 page)

# Ministère de la culture

*Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers du textile,  
spécialité « rentrayeur en tapisserie », session 2018*

## Épreuve d'admission de dessin

du 28 au 30 novembre 2018  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

***SUJET : AGRANDISSEMENT AUX CARREAUX ET MISE EN  
COULEUR (21 HEURES)***

L'œuvre sélectionnée pour cette épreuve est une huile sur panneau de Leigh Anne Eagerton, intitulée *Lemon slices on blue*.

Les candidats devront réaliser l'agrandissement aux carreaux du dessin, à l'échelle de la toile (format 1 mètre sur 1 mètre) mise à leur disposition, puis la mise en couleur de celui-ci d'après le document photographique fourni.

Il leur est demandé de ne pas reproduire la signature de l'artiste.

Il leur est vivement recommandé de respecter le dégradé, les proportions, les valeurs et les couleurs.

